

LA VIE ECONOMIQUE

- [Recettes fiscales, NDDL, routes à 80 km/h... ce qu'il faut retenir de l'entretien d'Edouard Philippe dans le JDD](#)
- [Le chômage baisse en novembre](#)
- [Ruptures conventionnelles collectives : "éviter le traumatisme du licenciement" \(Pénicaud\)](#)
- [Le coût des tempêtes Carmen et Eleanor évalué à 200 millions d'euros](#)
- [Les TPE ont davantage recours au temps partiel que les plus grandes entreprises](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [CSG/cotisations : un coup de fouet pour le pouvoir d'achat dès janvier](#)
- [Protection sociale des non-salariés : des changements en 2018](#)
- [Travail détaché : une septième ordonnance va durcir les sanctions](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Nouveau record de livraisons pour Airbus qui a livré environ 718 avions en 2017](#)
- [PSA vise 1 300 ruptures conventionnelles collectives et 1 300 CDI en 2018](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Yvelines : légère baisse du chômage en novembre](#)
- [En Seine-Saint-Denis, le chômage a progressé de 0,2 % en un mois](#)
- [Essonne : 58 090 chômeurs recensés par Pôle emploi fin novembre](#)
- [Seine-et-Marne : 500 chômeurs de moins en un mois](#)
- [Le chômage en léger recul dans le Val-d'Oise](#)
- [Légère baisse du chômage dans les Hauts-de-Seine](#)

LA VIE DES REGIONS

- [La région parisienne a capté 25 % des offres d'emploi en 2017](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Recettes fiscales, NDDL, routes à 80 km/h... ce qu'il faut retenir de l'entretien d'Edouard Philippe dans le JDD

Le 06/01/18, le premier ministre, **Edouard Philippe**, s'est exprimé dans le Journal du Dimanche. **01)**- Il a expliqué que si la reprise économique générerait des recettes fiscales supplémentaires, ces dernières serviraient avant tout à désendetter le pays. **M. Philippe** : « *Il n'y a pas de cagnotte quand depuis quarante ans on dépense bien plus qu'on ne gagne. S'il y a de bonnes nouvelles sur les recettes, ce sera un moyen d'accélérer notre désendettement* ». Pour rappel, au troisième trimestre 2017, la dette publique de la France était de 2 226,1 milliards d'euros, soit 98 % du PIB (contre 99,1 % au second trimestre). M. Philippe a aussi évoqué la baisse des cotisations salariales, qui devrait permettre d'augmenter le pouvoir d'achat de 20 millions de Français. **02)**- L'Etat va céder de nouveaux actifs et prépare des projets de loi de privation. Pourraient être concernés, sans qu'aucune décision ne soit encore prise à l'heure où est rédigé cet article : le groupe ADP (aéroport de Paris), la FDJ (Française des jeux), selon **Martin Vial**, dirigeant de l'Agence des participations de l'Etat : « *En revanche, il est clair que le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, le Premier ministre et le président de la république ont pris une décision concernant un fonds pour l'innovation qui sera alimenté par 10 milliards d'euros de cession* ». **Autres sujets abordés** par le premier ministre : l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (décision attendue entre le 15 et le 30 janvier), et la réduction probable de la vitesse sur les routes secondaires à 80 km/h.

[https://www.challenges.fr/politique/recettes-fiscales-nddl-routes-a-80-km-h-ce-qu-il-faut-retenir-de-l-entretien-d-edouard-philippe-dans-le-jdd_558462#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180107](https://www.challenges.fr/politique/recettes-fiscales-nddl-routes-a-80-km-h-ce-qu-il-faut-retenir-de-l-entretien-d-edouard-philippe-dans-le-jdd_558462#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180107)

→ L'intégralité de l'entretien de M. Philippe avec le JDD :

<http://www.lejdd.fr/politique/edouard-philippe-avec-notre-politique-le-travail-paie-3538868>

(Sources : www.challenges.fr du 07/01/2018, avec AFP, www.lejdd.fr, Anna Cabana, Hervé Gattegno, Rémy Dessarts, Christine Ollivier)

● Le chômage baisse en novembre

Selon les chiffres publiés par le **ministère du Travail** et **Pôle Emploi** le 27/12/17, le nombre de demandeurs d'emploi est à la baisse au mois de **novembre**. En catégorie A (sans aucune activité), le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi est de 3 454 100 personnes (- 29 500 par rapport à octobre, - 0,8 %). Si l'on ajoute les catégories B et C (demandeurs d'emploi ayant plus ou moins travaillé), le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi est de 5 611 400 (- 0,1 %, - 4 600 par rapport à octobre). En incluant l'Outre-mer, il est de 5 919 200 personnes (chiffre en baisse également par rapport à octobre). **Sur un an**, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est en baisse (- 0,1 %), tandis qu'il augmente pour les catégories B et C (+ 2,6 %). **L'objectif du gouvernement** : ramener le taux de chômage à 7 % en 2022. Comment ? Entre autres par l'assouplissement du droit du travail et des réformes concernant l'apprentissage, la formation professionnelle, l'assurance chômage. **Le président Macron**, s'exprimant dans El Mundo, quotidien espagnol, estime que des résultats significatifs devraient voir le jour « *au bout de 18 à 24 mois* » après la réforme du travail ; réforme qu'il a considéré comme n'étant pas « *facile [...] mais c'est une réforme claire* ». Pour rappel, à dater de 2018, les chiffres du chômage seront publiés trimestriellement.

[https://www.latribune.fr/economie/france/le-chomage-baisse-en-novembre-763001.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20171228](https://www.latribune.fr/economie/france/le-chomage-baisse-en-novembre-763001.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20171228)

(Source : www.latribune.fr du 28/12/2017, avec agences)

[Retour au sommaire](#)

● Ruptures conventionnelles collectives : "éviter le traumatisme du licenciement" (Pénicaud)

Le 07/01/18, **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, s'est exprimée lors du Grand rendez-vous Europe 1, Cnews, Les Echos. **Sujet : les ruptures conventionnelles collectives**. Ceci alors que des entreprises comme Pimkie, PSA, les Inrocks, comptent y avoir recours. Ces ruptures conventionnelles collectives ont été introduites dans le Code du travail par

ordonnances. Leur but : encadrer les départs volontaires. Leur procédure est moins « risquée » pour les entreprises, et elles sont moins contraignantes qu'un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi). Leur mise en place nécessite la signature d'un accord majoritaire avec les syndicats « *homologués par l'administration* ». Les salariés qui partent dans ces conditions bénéficient de l'assurance chômage, mais aussi « *de toutes les conditions d'accompagnement, de mobilité, de formation, d'aide à la création d'entreprise qui sont négociées* » dans l'accord. Ils n'ont toutefois pas les mêmes droits que les licenciés économiques (accompagnement en contrat de sécurisation professionnelle, priorité de réembauche). **Mme Pénicaud** : « *[Il y a] certains cas de restructuration, de réorganisation où ni l'entreprise ni les salariés ne veulent vivre le traumatisme du licenciement mais sont d'accord [...] pour avoir une forme négociée* ». Avant d'insister sur le fait que les départs dans ce cadre sont « *strictement volontaires* » et que personne ne devrait être licencié contre son gré.

<https://www.latribune.fr/economie/france/ruptures-conventionnelles-collectives-eviter-le-traumatisme-du-licenciement-penicaud-763724.html>

(Source : www.challenges.fr du 07/01/2018, avec AFP)

● **Le coût des tempêtes Carmen et Eleanor évalué à 200 millions d'euros**

Le 05/05/18, la **FFA** (Fédération française de l'assurance) a estimé que les dégâts provoqués par les tempêtes Carmen et Eleanor coûteraient près de 200 millions d'euros à la France. Chiffre qui pourrait être revu à la hausse à cause des crues de nombreux fleuves et cours d'eau, notamment dans des départements de l'Est et du Sud-Ouest du pays. **La FFA** : « *Ces événements confirment l'importance de renforcer dans notre pays les politiques de prévention des risques naturels* ».

http://www.lemonde.fr/planete/article/2018/01/06/le-cout-des-tempetes-carmen-et-eleanor-evalue-a-200-millions-d-euros_5238119_3244.html

(Source : www.lemonde.fr du 06/01/2018, avec AFP)

● **Les TPE ont davantage recours au temps partiel que les plus grandes entreprises**

Selon une étude du **ministère du Travail** publiée le 04/01/18 et portant sur l'année 2016, les très petites entreprises (TPE, jusqu'à 9 salariés) ont plus recours au temps partiel que les autres entreprises. Ainsi, fin 2016, 28 % des trois millions de salariés employés par le million de TPE françaises (hors agriculture) étaient à temps partiel, 13,1 % en CDD, 7,4 % en contrats aidés (pour les trois-quarts, des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation). Dans les entreprises de 10 salariés ou plus, le nombre de temps partiels est de 15,1 %. D'un point de vue général, on constate que le nombre de salariés à temps partiel diminue plus l'entreprise est grande : 38,9 % dans une entreprise avec un seul salarié, 17,4 % dans les entreprises de 10 à 99 salariés, 14 % dans les entreprises de 100 salariés et plus. Les femmes représentent « *près de la moitié* » des employés des TPE. Les secteurs où elles sont sous-représentées : l'industrie et la construction. Les secteurs où les TPE sont le plus implantées : le tertiaire (76,6 %, dont la moitié dans « *le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration* »), la construction (environ 13,9 %), l'industrie (7 %). 36,6 % des TPE sont des entreprises « *monosalarié* » ; elles se concentrent plus particulièrement dans l'enseignement privé, la santé, l'action sociale. L'étude indique enfin que la durée du temps de travail moyenne est de 36,3 heures pour les salariés à temps complet, ce qui signifie qu'elle est « *supérieure de près de 45 minutes par rapport à l'ensemble des entreprises de 10 salariés et plus* ».

[https://www.latribune.fr/economie/france/les-tpe-ont-davantage-recours-au-temps-partiel-que-les-plus-grandes-entreprises-763599.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180105](https://www.latribune.fr/economie/france/les-tpe-ont-davantage-recours-au-temps-partiel-que-les-plus-grandes-entreprises-763599.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180105)

(Source : www.latribune.fr du 05/01/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **CSG/cotisations : un coup de fouet pour le pouvoir d'achat dès janvier**

A partir du 01/01/18, les cotisations salariales vont baisser : suppression de la cotisation maladie (- 0,75 %) et baisse de la cotisation chômage (- 1,45 point, avant d'être supprimée à son tour au 01/10/18). Ce qui devrait générer une hausse des salaires nets pour une

estimation de 21 millions de salariés (le gain salaire brut devrait être de 7,43 euros au niveau du Smic). La CSG, quant à elle, augmente de 1,7 point au 01/01/18. Cette bascule des cotisations vers la CSG est la réforme majeure du premier budget de la Sécurité sociale du président Macron. Le but du gouvernement : rendre le travail plus rémunérateur, avec un gain net en 2018 de 3 milliards d'euros pour les salariés, de 180 millions pour les indépendants. Seuls les hauts salaires et les retraités sont perdants. Surtout les retraités, dont huit millions « *vont subir la hausse de la CSG* », tandis que les huit autres millions de retraités seront partiellement ou totalement exonérés pour cause de faibles revenus (moins de 14 404 euros par an pour une personne seule). Ceux qui vont payer la CSG en totalité verront leur pension baisser : - 27 euros mensuels pour une pension de 1 445 euros nette. Selon le gouvernement, ces pertes seraient compensées par deux facteurs : la revalorisation des retraites et la baisse d'un tiers de la taxe d'habitation pour 80 % des Français dès le mois de janvier. Ainsi, tout additionné, les pertes sur les pensions des retraités seraient en fait de 5 euros mensuels en 2018, avant de se transformer en gain de 8 euros en 2019. Enfin, en ce qui concerne les fonctionnaires, le gouvernement « *a [...] fait en sorte qu'il n'y ait pas de gain pour [eux], mais juste une neutralisation de la hausse de la CSG* ».

https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301046335311-csgcotisations-un-coup-de-fouet-pour-le-pouvoir-dachat-des-janvier-2141965.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20180103-%5BProv_%5D-

(Source : www.lesechos.fr du 03/01/2018, Solveig Godeluck)

● Protection sociale des non-salariés : des changements en 2018

C'est effectif à dater du 01/01/18, **le délai de carence** applicable en cas d'arrêt maladie pour les travailleurs non salariés (artisans, commerçants, industriels...) est réduit (il était de 7 jours). Pour les arrêts maladie de plus de 7 jours, il descend à 3 jours. Les indemnités journalières seront donc versées à partir du quatrième jour et non plus du huitième. Précisons que « *les arrêts de travail de 7 jours et moins en cas d'arrêt maladie ou d'accident ne sont toujours pas indemnisés* ». N'est pas non plus modifié le délai de carence de 3 jours applicable en cas d'hospitalisation. D'autre part, **une condition d'affiliation au régime** est désormais instaurée afin de percevoir les prestations en espèces liées à la maternité. Ces prestations sont au nombre de deux : l'indemnité journalière forfaitaire d'interruption d'activité et l'allocation forfaitaire de repos maternel. Jusqu'au 01/01/18, les travailleuses non salariées devaient justifier d'une affiliation à titre personnel au régime social des indépendants, sans obligation d'une durée d'affiliation à ce régime. Ce n'est plus le cas puisque, maintenant, pour percevoir ces deux prestations, elles devront justifier « *de 10 mois d'affiliation au titre d'une activité non salariée à la date présumée de l'accouchement ou de l'adoption* ». Il en va de même pour le conjoint pour la perception d'une indemnité journalière en cas de congé paternité et d'accueil de l'enfant. **Les Echos** : « *Cette nouvelle condition d'affiliation est exigée pour les allocations forfaitaires dont le premier versement intervient à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour les indemnités journalières versées au titre des cessations d'activité débutant à compter de cette même date* ».

https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/ressources-humaines/11690468-protection-sociale-des-non-salaries-des-changements-en-2018-317468.php?xtor=EPR-21-%5Bentrepreneurs%5D-20180103-%5BProv_%5D-

→ Décret n° 2017-612 du 24 avril 2017 relatif aux prestations en espèces versées en cas de maladie et de maternité pour les assurés affiliés au régime social des indépendants, JORF n°0097 du 25 avril 2017 texte n° 14 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034474976&dateTexte=&categorieLien=i>

(Sources : <http://business.lesechos.fr> du 03/01/2018, Sandrine Thomas, www.legifrance.gouv.fr)

[Retour au sommaire](#)

● Travail détaché : une septième ordonnance va durcir les sanctions

Une septième ordonnance va venir compléter, au cours du premier trimestre 2018, les six déjà parues sur le travail détaché. **Son but** : s'attaquer à la fraude. **Comment ? 01)**- En supprimant le « *droit de timbre* » de 40 euros par salarié détaché en France instauré dans la loi EL Khomri. **Le ministère du Travail** : « *Ce "droit de timbre" était vu comme une*

aberration par nos partenaires européens et par la Commission [européenne]. Nous avons donc décidé qu'il ne s'appliquerait pas ». **02)**- En allégeant les formalités dans certaines prestations, notamment artistiques. Une liste d'activités non soumises à la déclaration de détachement devrait être présentée. En fixant aussi une durée de détachement en-deçà de laquelle la déclaration ne serait pas obligatoire. **L'Express** : « Enfin, pour les entreprises transfrontalières, un système de déclaration unique pourrait voir le jour afin de pas les forcer à multiplier les déclarations administratives ». **03)**- En renforçant les sanctions en cas de fraude par la création d'une contribution forfaitaire qui s'ajoutera à l'amende initiale au 01/01/19. **Le ministère du Travail** : « Nous avons un taux de paiement des amendes très faible, environ 37 %. Nous souhaitons donc mettre en place quelques chose de très dissuasif ». En cas de non paiement de l'amende et de la contribution, les entreprises fraudeuses verraient leur activité sur le territoire français suspendue.

https://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/travail-detache-une-septieme-ordonnance-va-durcir-les-sanctions_1970912.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 02/01/2018, Tiphaine Thuillier)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Nouveau record de livraisons pour Airbus qui a livré environ 718 avions en 2017

En 2017, Airbus a battu un nouveau record en livrant 718 appareils à des compagnies aériennes (contre 688 en 2016). Selon une autre source, le chiffre se situerait plutôt entre 710 et 715. L'objectif initial d'Airbus était de 733 livraisons. Chiffres officiels : le 15/01/18.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/nouveau-record-de-livraisons-pour-airbus-qui-a-livre-environ-718-avions-en-2017-763441.html#xtor=EPR-2-\[-actu-du-jour\]-20180105](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/nouveau-record-de-livraisons-pour-airbus-qui-a-livre-environ-718-avions-en-2017-763441.html#xtor=EPR-2-[-actu-du-jour]-20180105)

(Source : www.latribune.fr du 05/01/2018, Michel Cabirol)

● PSA vise 1 300 ruptures conventionnelles collectives et 1 300 CDI en 2018

Pour l'année 2018, PSA compte mettre en œuvre 1 300 ruptures conventionnelles collectives et 900 dispenses d'activité pour des seniors. Parallèlement, le groupe entend embaucher 1 300 CDI et 2 000 jeunes en contrat alternance.

https://www.challenges.fr/automobile/actu-auto/psa-vise-1-300-ruptures-conventionnelles-collectives-et-1-300-cdi-en-2018_558900

(Source : www.challenges.fr du 09/01/2018)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Yvelines : légère baisse du chômage en novembre

En novembre 2017, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 0,1 % dans les Yvelines. Il est de 96 110 personnes (catégorie A, B, C). En catégorie A (chômeurs sans aucune activité), la baisse est aussi de 0,1 % (64 560 demandeurs d'emploi recensés dans cette catégorie). Sur un an toutefois, le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi est en hausse (+ 0,6 %, contre - 0,8 % pour la moyenne nationale entre octobre et novembre).

[http://www.leparisien.fr/yvelines-78/yvelines-legere-baisse-du-chomage-en-novembre-28-12-2017-7474680.php#xtor=EREC-1481423601-\[NL78\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/yvelines-78/yvelines-legere-baisse-du-chomage-en-novembre-28-12-2017-7474680.php#xtor=EREC-1481423601-[NL78]---${ id connect hash}@1)

(Sources : www.leparisien.fr du 28/12/2017)

● En Seine-Saint-Denis, le chômage a progressé de 0,2 % en un mois

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est en hausse en novembre (+ 0,2 %, 120 670 personnes). Sur un an, ce nombre est en augmentation : + 1,6 % (contre 0,9 % de hausse annuelle pour l'ensemble de l'Île-de-France). Toutes catégories confondues (A, B, C), le nombre de chômeurs dans le département est aussi en hausse : + 0,4 % sur un mois, + 0,3 % sur trois mois, + 3,5 % sur un an (contre - 0,1 % sur un mois, - 0,7 % sur trois mois, + 2,7 % sur un an pour l'ensemble de l'Île-de-France).

[http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/en-seine-saint-denis-le-chomage-a-progresse-de-0-2-en-un-mois-27-12-2017-7473573.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/en-seine-saint-denis-le-chomage-a-progresse-de-0-2-en-un-mois-27-12-2017-7473573.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 27/12/2017, M.FR)

[Retour au sommaire](#)

● Essonne : 58 090 chômeurs recensés par Pôle emploi fin novembre

Dans l'Essonne, le nombre de chômeurs en catégorie A est en baisse : - 0,6 % en un mois, - 3,8 % sur trois mois. Il y a, dans le département, 58 090 demandeurs d'emploi dans cette catégorie (sans aucune activité). Si l'on ajoute les demandeurs d'emploi en catégorie B et C (avec une activité plus ou moins réduite), la tendance reste à la baisse, même si moins importante : - 0,3 % en un mois, - 2,3 % en trois mois.

[http://www.leparisien.fr/essonne-91/essonne-58-090-chomeurs-recenses-par-pole-emploi-fin-novembre-27-12-2017-7473534.php#xtor=EREC-1481423488-\[NL91\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/essonne-91/essonne-58-090-chomeurs-recenses-par-pole-emploi-fin-novembre-27-12-2017-7473534.php#xtor=EREC-1481423488-[NL91]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 27/12/2018, J.D.)

● Seine-et-Marne : 500 chômeurs de moins en un mois

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est en baisse : - 0,8 % sur un mois (- 500 personnes, pour un total de 66 070). Sur un an, la tendance est cependant à la hausse : + 0,9 %.

[http://www.leparisien.fr/melun-77000/seine-et-marne-500-chomeurs-de-moins-en-un-mois-27-12-2017-7473567.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/melun-77000/seine-et-marne-500-chomeurs-de-moins-en-un-mois-27-12-2017-7473567.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 27/12/2017)

● Le chômage en léger recul dans le Val-d'Oise

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A dans le Val-d'Oise est de 72 190 en novembre (- 470 personnes par rapport à octobre). Cependant, sur un an, la tendance est à la hausse. Toutes catégories confondues, le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi est de 104 540 personnes (contre 105 160 en octobre, et 100 810 il y a un an).

[http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/le-chomage-en-leger-recul-dans-le-val-d-oise-27-12-2017-7473507.php#xtor=EREC-295-\[NL95\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/le-chomage-en-leger-recul-dans-le-val-d-oise-27-12-2017-7473507.php#xtor=EREC-295-[NL95]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 27/12/2017)

● Légère baisse du chômage dans les Hauts-de-Seine

Toutes catégories confondues, le nombre de demandeurs d'emploi dans les Hauts-de-Seine a légèrement diminué : - 0,1 %, soit 115 040 personnes (- 590 personnes sur les trois derniers mois). Sur un an, la tendance est à la hausse : + 2,1 %.

[http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/legere-baisse-du-chomage-dans-les-hauts-de-seine-27-12-2017-7473456.php#xtor=EREC-1481423605-\[NL92\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/legere-baisse-du-chomage-dans-les-hauts-de-seine-27-12-2017-7473456.php#xtor=EREC-1481423605-[NL92]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 27/12/2017)

LA VIE DES REGIONS

● La région parisienne a capté 25 % des offres d'emploi en 2017

D'après le site **Jobijoba**, l'Île-de-France (IDF) est la région qui a été la plus favorable à l'emploi, avec 25,1 % des offres sur l'ensemble du territoire. Dans le détail : 1 683 100 offres d'emplois ont été recensées en IDF en 2017, dont 461 212 à Paris. La région par ville : Nanterre (44 919 offres), Boulogne Billancourt (23 112 offres), Saint-Denis (19 347 offres), Versailles (16 310 offres), Évry (15 010 offres), Créteil (14 428 offres), Courbevoie (13 619 offres), Levallois-Perret (12 322 offres), Issy-les-Moulineaux (11 751 offres). Ces chiffres ont été obtenus sur la base de 7 millions d'offres d'emploi recueillies et analysées par Jobijoba durant l'année 2017. **Par régions** : après l'IDF, vient l'Auvergne-Rhône Alpes (13,5 % des offres de l'Hexagone), la Nouvelle-Aquitaine (7,7 % des offres), les Pays de la Loire (7,3 % des offres). La Provence-Alpes Côte d'Azur et les Hauts-de-France sont respectivement 13^{ème} et 14^{ème} du classement. Les régions qui arrivent en fin : les Dom-Tom (1,8 % des offres) et la Corse (0,2 % des offres). Les six secteurs qui ont offert le plus d'emplois en 2017 : le secteur du commerce-vente (16,5 % des offres), l'informatique (9,4 % des offres), le secteur des Ressources humaines-gestion (8,7 % des offres), l'industrie (7,8 % des offres), la comptabilité (6 % des offres), les métiers liés au secrétariat-administratif (6 % des offres).

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/09/20002-20180109ARTFIG00006-la-region-parisienne-a-capte-25-des-offres-d-emploi-en-2017.php>

(Sources : www.lefigaro.fr du 09/01/2018)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible vous présente ses meilleurs vœux pour 2018

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur par intérim Vincent Guérinet
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr